

Confédération Française Démocratique du Travail

C.F.D.T.

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Confédération Française Démocratique du Travail C.F.D.T.

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Membres du Conseil National du syndicat C.F.D.T.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil national confédéral, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du syndicat C.F.D.T. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.1 de l'annexe des comptes consolidés relative à l'application du nouveau règlement ANC 2018-06 se substituant au règlement CRC 99-01.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 6.3.5 de l'annexe expose les principes et méthodes comptables utilisés pour la détermination de la valeur des immobilisations financières. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié les évaluations qui en résultent.

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques tels que décrits dans les notes 6.3.10 et 7.10 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que la note fournit une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport financier du bureau national.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le bureau national.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 5 mai 2021

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Francis Chartier

Isabelle Tracq-Sengeissen

COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos au 31 décembre 2020

1. Bilan consolidé	2
2. Compte de résultat consolidé	3
3. Tableau des flux de trésorerie	4
4. Variation des Fonds Propres	5
Annexe	6

Valeurs exprimées en euros.

Confédération Française Démocratique du Travail

1. Bilan consolidé

En Euros

Actif	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	9 856 732	10 328 417
Immobilisations corporelles	47 795 029	48 608 991
Immobilisations financières	266 707 334	259 665 442
Titres mis en équivalence	0	0
Total actif immobilisé	324 359 095	318 602 850
Stocks et en-cours	331 735	426 021
Clients et comptes rattachés	979 954	761 833
Autres créances et comptes de régularisation	12 711 377	12 797 127
Disponibilités et VMP	36 687 451	35 541 017
Total actif circulant	50 710 517	49 525 998
Total actif	375 069 612	368 128 848
Passif	31/12/2020	31/12/2019
Réserves	317 433 241	292 621 336
Réserves consolidées	3 037 323	24 507 123
Report à nouveau	4	0
Résultat consolidé	8 690 719	3 342 096
Autres (écarts de conversion)	0	0
Fonds propres	329 161 287	320 470 555
Fonds dédiés	355 242	343 850
Provisions pour risques et charges	5 792 168	7 794 874
Emprunts et dettes financières	2 958 903	4 423 900
Fournisseurs et comptes rattachés	2 129 206	2 898 406
Autres dettes et comptes de régularisation	34 672 806	32 197 263
Total des dettes	39 760 915	39 519 569
Total passif	375 069 612	368 128 848

2. Compte de résultat consolidé

En Euros

Compte de résultat	31/12/2020	31/12/2019
Cotisations	23 605 793	23 542 919
Subventions contributions	25 241 075	27 210 190
Autres produits d'exploitation	11 771 282	14 055 089
Report ressources non utilisées	125 073	
Total des produits d'exploitation	60 743 223	64 808 198
Achats consommés	-1 827 375	-2 522 714
Charges externes	-16 220 889	-18 103 008
Charges de personnel	-18 877 499	-19 641 678
Impôts et taxes	-2 272 211	-2 481 115
Autres charges d'exploitation	-13 640 018	-16 732 941
Dotations aux amortissements et aux provisions	-6 115 481	-8 544 115
Engagements à réaliser	-136 465	
Total des charges d'exploitation	-59 089 938	-68 025 571
Résultat d'exploitation	1 653 285	-3 217 373
Charges financières	-2 346 789	-2 157 529
Produits financiers	9 121 780	6 354 105
Résultat financier	6 774 991	4 196 576
Résultat courant des entreprises intégrées	8 428 276	949 646
Charges et produits exceptionnels	347 217	2 493 199
Impôts sur les résultats	-84 774	-100 748
Résultat net des entreprises intégrées	8 690 719	3 342 097
Report ressources non utilisées		117 425
Engagements à réaliser		-146 982
Résultat net de l'ensemble consolidé	8 690 719	3 312 540
Intérêts minoritaires	0	0
Résultat net (part du groupe)	8 690 719	3 342 097
Résultat net par action	86 907,19 €	33 420,97 €

3. Tableau des flux de trésorerie

En Euros

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE - €		31/12/2020	31/12/2019
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
OPERATIONS D'EXPLOITATION	RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	8 690 719	3 342 097
	Dérive de résultat + Résultat de dilution		
	Dotations aux amortissements et provisions	8 290 772	10 489 827
	Reprises des amortissements et provisions	-3 585 169	-6 205 135
	Plus et moins values de cession	624 280	
	Impôts différés		
	Subventions virées au résultat		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		14 020 602	7 626 789
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	Variation des intérêts courus	-837	2 779
	Variations des stocks	94 286	13 995
	Variation des créances d'exploitation	-93 539	656 603
	Variation des autres créances	178 191	83 032
	Variations des dettes d'exploitation	-563 916	386 317
	Variations des autres dettes	1 729 908	7 606
	Charges et produits constatés d'avance	323 492	356 983
	Pertes & gains de change		
	VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 668 422	1 504 536
Flux net de trésorerie lié à l'activité		15 688 187	9 134 104
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	Décaissements / acquisitions immos incorporelles	-1 737 011	-2 039 603
	Décaissements / acquisitions immos corporelles	-2 159 203	-2 349 579
	Encaissement / cessions d'immobilisations corporelles et incorp.		
	Subventions d'investissement encaissées		
	Décaissement / acquisitions immos financières	-71 714 097	-31 661 703
	Encaissements / cessions immos financières	62 521 329	10 529 571
	Trésorerie nette sur acquisition/cession de filiales		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-13 088 982	-25 521 314
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
OPERATIONS DE FINANCEMENT	Augmentations de capital ou apports		2 000
	Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
	Dividendes versés aux minoritaires	2	
	Variations des fonds dédiés	11 392	29 558
	Encaissements provenant d'emprunts	4 849	3 248
	Remboursement d'emprunts	-1 309 019	-1 299 475
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-1 292 776	-1 264 669
VARIATION DE TRESORERIE de l'exercice		1 306 429	-17 651 879
Incidences des variations de taux de change			
TRESORERIE A L'OUVERTURE (*)		35 381 017	53 032 904
TRESORERIE A LA CLOTURE (*)		36 687 446	35 381 017

4. Variation des Fonds Propres

En Euros

Situation à la clôture	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres-part du groupe
Solde au 31/12/2018	123 481 230	174 008 956	2 353 179		17 285 099	317 128 464
Affectation du résultat	(6 731 270)	1 862 420	22 153 944		(17 285 099)	(5)
Résultat de l'exercice					3 342 097	3 342 097
Dividendes distribués						
Variations des écarts de conversion						
Autres						
Solde au 31/12/2019	116 749 960	175 871 376	24 507 123		3 342 097	320 470 556
Affectation du résultat	20 998 211	3 813 694	(21 469 800)		(3 342 097)	8
Résultat de l'exercice					8 690 719	8 690 719
Dividendes distribués						
Variations des écarts de conversion						
Solde au 31/12/2020	137 748 171	179 685 070	3 037 323		8 690 719	329 161 283

La charte de la cotisation syndicale qui régit les organisations syndicales affiliées à la CFDT dispose que des parts de cotisations sont attribuées à des secteurs distincts.

Ainsi, des montants correspondent à des « réserves affectées » reflétant l'activité de ces secteurs, principalement la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) et sont inclus dans le poste « réserves », voir détail 7.8 « Fonds Syndicaux de la Confédération ».

Annexe

1.	Bilan consolidé	2
2.	Compte de résultat consolidé	3
3.	Tableau des flux de trésorerie	4
4.	Variation des Fonds Propres	5
5.	Faits majeurs	8
5.1.	Observations sur les comptes sociaux de la Confédération	8
5.2.	Comptes consolidés de la Confédération	8
5.3.	Evènements de l'exercice	8
5.4.	Liste des entités consolidées	9
6.	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	10
6.1.	Référentiel comptable	10
6.2.	Modalités de consolidation	10
6.2.1	Méthodes de consolidation	10
6.2.2	Élimination des opérations intra-groupe	10
6.2.3	Dates de clôture des exercices des entités consolidées	10
6.3.	Méthodes et règles d'évaluation	11
6.3.1.	Application des méthodes préférentielles	11
6.3.2.	Application du règlement ANC 2015-05	11
6.3.3.	Immobilisations incorporelles	11
6.3.4.	Immobilisations corporelles	12
6.3.5.	Immobilisations financières	12
6.3.6.	Stocks et travaux en-cours	13
6.3.7.	Créances et dettes	13
6.3.8.	Trésorerie et valeurs mobilières de placement	13
6.3.9.	Impôts sur les bénéfices	13
6.3.10.	Provisions pour risques et charges	14
6.3.11.	Engagements de retraite et prestations assimilées	14
6.3.12.	Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant	14
7.	Informations sur les comptes du bilan, du compte de résultat et sur leurs variations	15
7.1	Immobilisations incorporelles	15
7.2	Immobilisations corporelles	16
7.3	Immobilisations financières	17
7.4	Stocks et en-cours	18
7.5	Ventilation des créances par échéance	18
7.6	Dépréciation de l'actif circulant	19
7.7	Valeurs mobilières de placement et disponibilités	19
7.8	Fonds Syndicaux de la Confédération CFDT	19
7.9	Fonds dédiés	19
7.10	Provisions pour risques et charges	20
7.11	Impôts différés	20
7.12	Emprunts et dettes financières	20
7.12.1	Nature et échéance des emprunts et dettes financières	20
7.12.2	Variation des emprunts et dettes financières	21
7.13	Autres passifs	21
7.14	Engagements hors bilan	22
7.15	Tableau des ressources	22
7.15.1	Selon le règlement comptable des organisations syndicales n°2009-10 (CRC)	22
7.15.2	Fait générateur des cotisations	23
7.15.3	Contributions publiques de financement	23
7.15.4	Contributions volontaires en nature	23
7.16	Charges d'exploitation	23
7.17	Autres produits d'exploitation	25

7.18	Résultat financier	25
7.19	Résultat exceptionnel	26
7.20	Impôts	26
7.21	Effectif	26
8.	Autres informations	27
8.1.	Évènements postérieurs à la clôture	27
8.2.	Honoraires des Commissaires aux comptes	27
8.3.	Dirigeants	27
8.4.	Liste des organismes paritaires	27

5. Faits majeurs

5.1. Observations sur les comptes sociaux de la Confédération

Les modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales sont définies dans la Section 1 de l'Annexe – « Règles comptables des organisations syndicales » du règlement n°2009-10 du Comité de la réglementation comptable (CRC).

Les comptes sociaux de la Confédération ont été établis, conformément à l'application du nouveau règlement 2018-06 qui modifie l'enregistrement des subventions qui s'intitulent désormais "subventions-contributions », ainsi que celui des fonds dédiés, qui sont inclus désormais dans le résultat d'exploitation.

5.2. Comptes consolidés de la Confédération

La Confédération CFDT a établi ses premiers comptes consolidés au 1er janvier 2009 et leur première certification est intervenue au 31 décembre 2010, selon le calendrier défini par les textes.

L'article L. 2135-2, inséré dans le Code du travail par l'article 10 de la loi du 20 août 2008, précise les obligations et méthodes à adopter par une organisation syndicale tête de périmètre au regard de l'établissement de comptes consolidés.

La Confédération CFDT applique pour ses comptes consolidés 2020 les modalités de l'article du Code du travail, définies en Section 2 de l'Annexe des règles comptables des organisations syndicales (règlement n° 2009-10).

Ces modalités déterminent le périmètre d'ensemble (lien d'adhésion ou d'affiliation); s'agissant de la notion de contrôle, les règles renvoient à l'application de l'article L.233-16 du code de commerce qui définit ces critères.

5.3. Evènements de l'exercice

La crise sanitaire n'a pas remis en cause la continuité de l'activité de la Confédération CFDT, qui s'est réorganisée autour du télétravail (pas de mise au chômage technique des salariés) et distanciel. Cependant la crise a bousculé le plan de travail de la CFDT tant dans son contenu (adaptation à une actualité très spécifique) que dans ses modalités. Le travail syndical en numérique plutôt qu'en présentiel a été la norme.

L'impact de la crise sanitaire se traduit notamment :

- par la diminution de plus de 1,2 M € des frais de réunions et de déplacements ;
- par la diminution des versements CNAM vers les organisations CFDT 435 198 € du fait de l'impossibilité à mener certaines actions de formation ;
- dans la baisse des fonds reçus de l'AGFPN (- 1,38 M €), qui sont assis sur la masse salariale nationale ;
- par la fermeture de près de 8 mois de la Maison de la CFDT à Bierville, entraînant la prise en charge par la Confédération d'une perte à hauteur de 431 730 €.

Des actifs financiers - trop exposés aux conséquences de la crise sanitaire - ont été vendus et ont généré des plus-values financières plus importantes en 2020, pour une valeur nette de 7 543 543 €.

En 2020, l'indemnisation de la CNAS des grèves (principalement de décembre 2019) sur l'exercice 2020 s'est élevée à 1 029 344 €. La Confédération a par ailleurs continué les développements et mises en production de l'application Gasel et de son référentiel. Le coût annuel des amortissements de l'application s'élève à 1 526 390 €. La durée d'amortissement

du projet, qui a débuté en 2013, est maintenant réduite chaque année d'un an afin de préparer l'avenir.

Parallèlement, le plan d'économies adopté par le Bureau National d'avril 2019 a produit une baisse significative des frais de personnel.

5.4. Liste des entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous et il est à noter l'absence d'intérêts minoritaires dans les associations loi 1901 ; les réserves de ces entités sont ainsi intégralement reprises dans les réserves consolidées de la Confédération.

Sociétés	Formes juridiques	N° Siren	Sièges sociaux	Méthode de consolidation 31/12/2020	Méthode de consolidation 31/12/2019	% contrôle 31/12/2020	% contrôle 31/12/2019	% intérêt 31/12/2020	% intérêt 31/12/2019
Confédération		784 409 930	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Société mère	Société mère	100%	100%	100%	100%
Association AGI	AGI	349 904 839	47-49, avenue Simon Bolivar, 75950 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association ASSECO	ASSO	389 700 303	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
GIE BELLEVILLE	GIE	334 993 748	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association BIERVILLE	ASSO	319 073 425	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rivière	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Domaine de Bierville EURL	EURL	477 876 130	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rivière	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association ESPACE BELLEVILLE	ASSO	334 722 378	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
SCI FLANDRE	SCI	398 216 051	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association Institut Belleville	ASSO	328 142 237	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association IRIS	ASSO	525 389 813	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association ISEFOJ	ASSO	447 807 066	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
SCI LOIRE-JAURES	SCI	395 201 340	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
GIE PRESSE	GIE	334 993 730	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
SCI REBUFFAT	SCI	431 886 183	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
GIE VILLETTE	GIE	334 993 755	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%

6. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

6.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'ensemble confédéral sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2000.

Dans le cadre du règlement comptable n° 2009-10 issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008, portant sur la « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail » et le décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009, la Confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°2014-03 et ses règlements modificatifs, relatifs aux organisations syndicales.

6.2. Modalités de consolidation

6.2.1 Méthodes de consolidation

Toutes les entités dans lesquelles l'Ensemble assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les entités consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de la structure consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuel ;
- éliminer les opérations entre l'entité consolidante et les autres entités consolidées.

6.2.2 Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les entités intégrées ainsi que les résultats internes entre ces entités ont été éliminés dans les comptes consolidés.

6.2.3 Dates de clôture des exercices des entités consolidées

Les entités sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre, d'une durée de 12 mois, à l'exception éventuelle des entités créées entrant dans le périmètre dont la durée est fonction de leur date de création.

L'exercice de toutes les entités consolidées est d'une durée de 12 mois, dont la clôture est fixée au 31 décembre.

6.3. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par l'Ensemble sont les suivants :

6.3.1. Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

<i>Application des méthodes préférentielles</i>	<i>OUI NON N/A</i>	<i>Note</i>
Comptabilisation des contrats de location-financement	N / A	
Provisionnement des prestations de retraites et assimilées	OUI	6.3.11
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	
Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	N/A	
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	

6.3.2. Application du règlement ANC 2015-05

Au cours de l'exercice 2016, un changement de méthode a été effectué concernant la provision pour dettes sur les organisations.

Les opérations réalisées avec les organisations sont les suivantes. Les organisations, dans un souci de rendement de leur actif à long terme, ont confié une partie de leur trésorerie à la Confédération en vue d'un placement mutualisé sur un panier de titres choisis par la Confédération. Ces placements sont enregistrés en immobilisations financières dans leurs bilans. L'organisation apporteuse acquiert des « parts » des fonds placés par la Confédération pour leur compte. Les organisations sont informées de la valeur liquidative de leurs « parts » sur un espace numérique mis à leur disposition.

Cette valorisation fait l'objet d'une mission de validation par un Expert-Comptable.

En cas de reversement en cours d'année (sortie totale ou partielle), la Confédération reverse le montant demandé par l'organisation et constate une diminution du nombre de parts dont bénéficie l'organisation dans le panier, ainsi que le changement de valeur des parts restantes.

Cette sortie peut être réalisée :

- sur un (des) titre(s) qui est comptablement en moins-value ou sur un (des) titre(s) qui est comptablement en plus-value ;
- lors de la clôture de l'exercice, la valeur de sortie du panier ne peut être connue. Si toutes les organisations sortaient en même temps, la sortie se ferait en valeur liquidative de titres du panier en vendant les titres de l'actif « sous-jacent » ;
- lors de la clôture de l'exercice, le risque de perte de la Confédération n'est pas non plus valorisable. Il n'est pas constitutif d'un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Il n'est donc pas possible de constituer une provision.

6.3.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les frais accessoires d'acquisition sont activés.

6.3.3.1. Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>Méthode</i>	<i>Durée</i>
Brevets, licences	Linéaire	2 ans
Projets informatiques	Linéaire	De 2 à 10 ans

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

En cas de durée d'utilité indéterminable, aucun amortissement n'est pratiqué mais un test d'impairment est effectué annuellement.

6.3.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.

Les immobilisations corporelles, acquises avant 2009, figurant au bilan d'ouverture de la Confédération, au 1er janvier (terrains et immeubles) ont été valorisées sur la base d'une expertise immobilière.

Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable des biens concernés.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>Méthode</i>	<i>Durée</i>
Terrains	Non amortissable	N/A
Travaux Structure Façade	Linéaire	20 ans
Constructions	Linéaire	20 à 35 ans
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Autres immobilisations	Linéaire	5 ans

6.3.5. Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des participations non consolidées, prenant en compte la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

Les autres immobilisations financières telles que les prêts figurent au bilan à leur coût de revient, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, valeurs monétaires, titres de participation.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Les titres de la Confédération ont été évalués, à la valeur de marché ou à leur valeur d'acquisition.

Des dépréciations sont constatées au 31 décembre en cas de moins-value latente. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

Ce portefeuille comprend en partie des placements effectués pour le compte d'organisations affiliées.

6.3.6. Stocks et travaux en-cours

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO : « Premier entré, Premier sorti ».

Le coût d'achat est composé du coût d'achat augmenté des frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition.

6.3.7. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation nominative lorsqu'il y a un risque d'impayé.

6.3.8. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur valeur de marché, au 1er janvier 2009 (bilan d'ouverture de la Confédération).

Les mouvements sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constatée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation est inférieur à la valeur d'achat.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

6.3.9. Impôts sur les bénéficiaires

L'activité des organisations syndicales étant exonérée d'impôts, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôt différé.

6.3.10. Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité syndicale prépondérante de l'Ensemble consolidé, les provisions constatées correspondent essentiellement à des charges liées à l'activité juridique de la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS).

Par ailleurs, les provisions sont également constituées de provisions pour litiges.

6.3.11. Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts est provisionné dans les comptes sociaux et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

L'ensemble du personnel est, soit rémunéré par les GIE Belleville et Villette, soit mis à disposition à la Confédération CFDT. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le secrétariat), les prestations futures découlent de :

- l'ancienneté à la date de l'évaluation,
- le salaire projeté à l'âge de la retraite,
- les droits tels que définis,
- les conditions du départ en retraite,
- le facteur d'actualisation,
- la probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de 0.05 % (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaires). Le taux d'évolution des rémunérations est de 2 % observé ces quatre dernières années.

6.3.12. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'Ensemble est engagé dans le cadre de ses activités courantes et annexes qui sont assumées à titre accessoire ou dans le prolongement de ses actions normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

7. Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

7.1 Immobilisations incorporelles

Montants en €	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2020
Valeurs brutes					
Frais de recherche et développement					
Frais d'établissement					
Concessions, brevets, marques	21 829 942	22 165		1 239 444	23 091 551
Fonds de commerce					
Autres immobilisations incorporelles	1 322 418	1 714 846		(1 239 444)	1 797 820
Avances et acomptes versés					
Total	23 152 360	1 737 011			24 889 371
Amortissements					
Frais de recherche et développement					
Frais d'établissement					
Concessions, brevets, marques	12 823 943	2 208 696			15 032 639
Fonds de commerce					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes versés					
Total	12 823 943	2 208 696			15 032 639
Valeurs nettes					
Frais de recherche et développement					
Frais d'établissement					
Concessions, brevets, marques	9 005 999	(2 186 531)		1 239 444	8 058 912
Fonds de commerce					
Autres immobilisations incorporelles	1 322 418	1 714 846		(1 239 444)	1 797 820
Avances et acomptes versés					
Total	10 328 417	(471 685)			9 856 732

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux logiciels acquis ou développés par le GIE Vilette.

Les autres mouvements correspondent aux immobilisations en cours qui ont été finalisées en cours d'exercice.

La Confédération a développé un logiciel de gestion des adhérents Gasel qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats affiliés à la CFDT.

7.2 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles

CFDT

Montants en €	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Valeurs brutes						
Terrains	18 238 848					18 238 848
Terrains en crédit-bail						
Constructions	94 400 281	1 356 702	9 575 571		9 639 448	95 820 860
Constructions en crédit-bail						
Installations techniques, mat. & out.	1 017 415	6 631				1 024 046
Instal, mat. & out. en crédit-bail						
Autres immobilisations corporelles	3 332 831	137 087				3 469 918
Autres immo. corp. en crédit-bail						
Immobilisations corporelles en cours	1 627 107	1 281 146	9 720		(63 878)	2 834 655
Avances et acomptes	612 781		612 781			
Total	119 229 263	2 781 566	10 198 072		9 575 570	121 388 327
Amortissements						
Terrains						
Terrains en crédit-bail						
Constructions	66 836 520	2 767 417	9 575 570		9 575 570	69 603 937
Constructions en crédit-bail						
Installations techniques, mat. & out.	909 337	55 471				964 808
Instal, mat. & out. en crédit-bail						
Autres immobilisations corporelles	2 874 415	150 137			1	3 024 553
Autres immo. corp. en crédit-bail						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Total	70 620 272	2 973 025	9 575 570		9 575 571	73 593 298
Valeurs nettes						
Terrains	18 238 848					18 238 848
Terrains en crédit-bail						
Constructions	27 563 761	(1 410 715)	1		63 878	26 216 923
Constructions en crédit-bail						
Installations techniques, mat. & out.	108 078	(48 840)				59 238
Instal, mat. & out. en crédit-bail						
Autres immobilisations corporelles	458 416	(13 050)			(1)	445 365
Autres immo. corp. en crédit-bail						
Immobilisations corporelles en cours	1 627 107	1 281 146	9 720		(63 878)	2 834 655
Avances et acomptes	612 781		612 781			
Total	48 608 991	(191 459)	622 502		(1)	47 795 029

Les immobilisations sont constituées principalement des biens immobiliers inscrits à l'actif du bilan de la Confédération et des trois SCI, ainsi que sur l'association Bierville.

Les terrains et immeubles sont valorisés à leur coût historique dans les 2 SCI (Flandre-Jaurès, Loire-Jaurès).

Pour la Confédération, en application de l'article 3 du CRC 2009-10, les méthodes suivantes d'évaluation ont été retenues :

- la valorisation des biens immobiliers a été effectuée sur la base d'une expertise immobilière qui retient la moyenne de trois valeurs (rendement valeur locative / valeur vénale par capitalisation / méthode par la construction), correspondant à la valeur historique dans les comptes sociaux ;

- la décomposition par composants des biens immobiliers, hors SCI, est faite en retenant 4 composants principaux : gros-œuvre, façades étanchéité menuiseries extérieures, climatisation-ventilation-chauffage, électricité, plomberie, ascenseur, courants et agencements.

L'augmentation des immobilisations corporelles correspond pour l'essentiel à la restitution de l'ensemble immobilier par l'association Bierville des constructions édifiées durant la période du bail emphytéotique liant l'association à la CFDT, conformément à la directive de fin de bail pour sa valeur nominale de 9 575 570 €.

Les travaux en cours sont essentiellement liés :

- à la mise en place des projets de rénovation de l'immeuble Belleville pour 484 187 € ;
- à la mise en place du projet de rénovation de la Maison de la CFDT à Bierville pour 1 760 948 € ;
- aux travaux sur les fissures de l'immeuble Belleville pour 439 713 €.

7.3 Immobilisations financières

CFDT

Montants en €	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Valeurs brutes				
Titres de participations	662 278		624 280	37 998
Créances rattachées à des participations	63			63
Prêts	1 613 834	26 357	280 128	1 360 063
Autres immobilisations financières	268 410 423	71 159 419	61 712 881	277 856 961
Total	270 686 598	71 185 776	62 617 289	279 255 085
Dépréciation				
Titres de participations	359 996			359 996
Créances rattachées à des participations				
Prêts	19 731			19 731
Autres immobilisations financières	10 641 429	2 250 321	363 729	12 528 021
Total	11 021 156	2 250 321	363 729	12 907 748
Valeurs nettes				
Titres de participations	302 282		624 280	(321 998)
Créances rattachées à des participations	63			63
Prêts	1 594 103	26 357	280 128	1 340 332
Autres immobilisations financières	257 768 994	68 909 098	61 349 152	265 328 940
Titres mis en équivalence				
Total	259 665 442	68 935 455	62 253 560	266 347 337

(1) Le poste "Autres immobilisations financières" comprend principalement des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation, réalisés par la Confédération.

Ces éléments sont issus des comptes sociaux de la Confédération CFDT et correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Pour information, leur valeur est établie au 31/12/2020 à 339 430 781 € (valeur de marché) et à 9 671 021 € (valeur de souscription de contrats FCPR), pour une valeur brute à la clôture de 277 832 626 €, tel que précisé dans l'annexe des comptes sociaux de la Confédération CFDT.

Une dépréciation est constatée fin 2020 à hauteur de 12 528 021 €, ramenant la valeur nette de ces titres à 265 304 606 €.

(2) Les titres de participation non consolidés concernent les sociétés suivantes :

Entités non consolidés	N° de Siren	VNC des titres au 31/12/2019	Augment.	Diminut.	VNC des titres au 31/12/2020	Montant des capitaux propres	Résultat dernier exercice	Pourcentage de détention
VIGEO SAS	443 055 215	264 281	-	264 284	-	NC	NC	0,00%
Autres titres		70 489		-	70 489	NC	NC	NC
		334 770	0	264 284	70 489	0	0	

La SAS Vigeo et les quatre entités figurant en Autres titres (Sifa, Inter-Expansion, Cisl/Msi) ne répondent pas aux critères définis par les textes pour être intégrées dans le périmètre de consolidation, notamment en termes de pourcentage de contrôle.

7.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

Stocks & en-cours

Montants en €	31/12/2019	Variations	Ecarts de conversion	31/12/2020
Valeurs brutes				
Matières premières	46 620	(22 367)		24 253
En-cours	106 827	(21 055)		85 772
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	384 560	(79 146)		305 414
Total	538 007	(122 568)		415 439
Dépréciations				
Matières premières				
En-cours				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	111 986	(28 282)		83 704
Total	111 986	(28 282)		83 704
Valeurs nettes				
Matières premières	46 620	(22 367)		24 253
En-cours	106 827	(21 055)		85 772
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	272 574	(50 864)		221 710
Total	426 021	(94 286)		331 735

Les stocks sont essentiellement détenus par le GIE CFDT-Presses et représentent du matériel syndical, des brochures et des ouvrages destinés au réseau CFDT.

7.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Échéances des créances

Montants en K€	Total brut	Échéances		Dépréciation	Total net
		- 1 an	+ 1 an		
Créances clients et comptes rattachés	1 024 528	1 024 528		44 574	979 954
Total	1 024 528	1 024 528		44 574	979 954

Échéances des créances (hors clients)

CFDT

Nature	Total brut	Échéances		Dépréciations	Total net 31/12/2020	Total net 31/12/2019
		- 1 an	+ 1 an			
Créances rattachées aux participations	64	64			64	64
Autres immobilisations financières	279 217 024	279 217 024		12 547 752	266 669 272	259 363 097
Total créances immobilisées	279 217 088	279 217 088		12 547 752	266 669 336	259 363 161
Avances et acomptes sur commandes	19 902	19 902			19 902	22 403
Impôts différés actifs						
Autres créances	11 858 837	11 858 837			11 858 837	12 159 109
Charges constatées d'avance	832 636	832 636			832 636	615 615
Total autres créances d'exploitation	12 711 375	12 711 375			12 711 375	12 797 127

Les autres créances concernent essentiellement des subventions à recevoir pour 7 165 964 € et des cotisations collectées sur 2020 et à encaisser des syndicats en 2021 pour un montant de 1 309 614 €. Les autres créances des trois SCI correspondent à des appels de fonds vis-à-vis du gestionnaire des immeubles pour un montant de 804 183 € lié à des remboursements sur l'exercice 2020 à encaisser sur l'exercice 2021.

7.6 Dépréciation de l'actif circulant

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

Montants en €	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Dépréciations	42 855	1 719		44 574
Total	42 855	1 719		44 574

7.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et disponibilités, d'un montant de 36 687 451 €, proviennent principalement de la Confédération.

7.8 Fonds Syndicaux de la Confédération CFDT

Au 31 décembre 2020, les fonds syndicaux, compris dans les réserves générales et affectées se décomposent selon le tableau présenté en paragraphe 4.

Le poste «Réserves affectées» correspond notamment à des montants enregistrés dans les comptes sociaux de la Confédération CFDT.

En effet, la charte financière CFDT dispose que les cotisations versées par les syndicats et réparties, servent à des actions syndicales spécifiques : Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS), Fonds d'organisation, Solidarité Syndicale Mondiale (SSM).

De plus, pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et campagnes électorales), la Confédération a mis en réserve 3 750 000 € au 31 décembre 2020

7.9 Fonds dédiés

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies.

2020					
Ressources	Montant des fonds affectés au projet (tableau bord)	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
Conventions div	574 967	343 850	125 073	136 465	355 242
Total	574 967	343 850	125 073	136 465	355 242

7.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

CFDT

Montants en €	Total au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Total au 31/12/2020
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	3 235 348	161 138	86 642	3 309 844
Provisions pour litiges sociaux	458 963	15 000	144 000	329 963
Provisions pour litiges fiscaux	80 045		80 045	0
Provisions pour Caisse Nationale d'Action Syndicale	4 017 940	682 600	2 550 757	2 149 783
Autres provisions pour risques & charges	2 578			2 578
Total	7 794 874	858 738	2 861 444	5 792 168

Elles sont principalement composées des :

Engagements pris en matière de retraite

- L'ensemble du personnel est soit rémunéré par les GIE Belleville et GIE Villette, soit mis à disposition. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.
- L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Provisions de la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS)

Elles concernent les sommes que la Confédération est susceptible de payer au titre de la couverture juridique qu'elle assure aux adhérents de la CFDT.

Provisions pour litiges sociaux

Elles concernent des litiges avec des syndicats, nés sur l'exercice 2018 pour 46 000 €, sur l'exercice 2019 pour 268 963 € et sur l'exercice 2020 pour 15 000 €.

7.11 Impôts différés

L'activité des organisations syndicales étant généralement exonérée d'impôt, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôts différés.

7.12 Emprunts et dettes financières

7.12.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Echéancier des emprunts

Montants en €	31/12/2019	31/12/2020	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Dettes participation salariés					
Emprunts issus de location-financement					
Total emprunts auprès des établt et loc. financement					
Dettes financières diverses	4 261 121	2 956 951	1 654 289	1 302 662	
Total emprunts et dettes financières diverses	4 261 121	2 956 951	1 654 289	1 302 662	
Concours bancaires courants	160 000	5	5		
Intérêts courus non échus	2 779	1 942	1 942		
Total concours bancaires courants et intérêts courus	162 779	1 947	1 947		
Total emprunts et dettes financières	4 423 900	2 958 898	1 656 236	1 302 662	

7.12.2 Variation des emprunts et dettes financières

Variation des emprunts

Montants en €	31/12/2019	Augment.	Diminut.	31/12/2020
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Dettes participation salariés				
Emprunts issus de location-financement				
Total emprunts auprès des établt et loc. financement				
Dettes financières diverses	4 261 121	4 849	1 309 019	2 956 951
Total emprunts et dettes financières diverses	4 261 121	4 849	1 309 019	2 956 951
Concours bancaires courants	160 000		159 995	5
Intérêts courus non échus	2 779	(837)		1 942
Total concours bancaires courants et intérêts courus	162 779	(837)	159 995	1 947
Total emprunts et dettes financières	4 423 900	4 012	1 469 014	2 958 898

La Confédération a souscrit sur l'exercice 2016 deux nouveaux emprunts pour un montant de 2 000 000 € et 2 920 000 € en plus de celui de 5 300 000 € qui a été souscrit en novembre 2012 auprès de la Société Générale. Ils ont été affectés au financement de l'ensemble immobilier au 51 avenue Simon Bolivar dans le 19ème. Ils ont été remboursés, à hauteur de 1 309 020 €, leur solde se monte 2 611 682 € au 31/12/2020.

7.13 Autres passifs

Les autres passifs comprennent les éléments suivants :

Montants en €	31/12/2019	31/12/2020	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Fournisseurs	2 898 406	2 129 206	2 129 206		
Fournisseurs d'immobilisations	24 780	24 642	24 642		
Avances et acomptes reçus sur commandes	198 679	70 434	70 434		
Dettes fiscales et sociales	5 834 722	6 152 274	6 152 274		
Dettes diverses	25 199 687	26 945 551	15 309 719		11 635 832
Produits constatés d'avance	939 393	1 479 906	1 479 906		
Total autres passifs à court terme	35 095 669	36 802 012	25 166 180		11 635 832

Les dettes diverses à moins d'un an correspondent pour l'essentiel à des cotisations, encaissées par le Service Central de Perception et Ventilation des Cotisations -SCPVC-(Confédération) début 2020 et dues aux organisations CFDT pour 4 291 044 € ; ces sommes s'inscrivent dans le total de la collecte des cotisations pour l'exercice 2020 qui s'élève à 87 059 522 €.

La Confédération a comptabilisé en charges à payer des montants de subventions à reverser pour 9 620 833 € et les trois SCI ont inscrit des charges à répartir sur leurs locataires pour 902 500 €.

Les dettes diverses à plus de 5 ans correspondent à des dettes envers des Fédérations et Unions Régionales Interprofessionnelles.

En effet, les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles ont la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération, à des fins de placement dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte. La dette figurant au bilan pour 11 635 832 € représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération, en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves.

L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds.

7.14 Engagements hors bilan

La Confédération s'est portée caution pour garantir, jusqu'à hauteur respectivement de 197 806 €, 2 319 957 €, 880 539 €, 4 437 160 €, cinq prêts accordés par des banques à cinq entités tierces.

Les termes de ces engagements sont fixés respectivement aux 30 novembre 2023, 30 mars 2029, 15 mars 2041 et 1er avril 2041.

Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération, dans le cadre de sa gestion du portefeuille de titres immobilisés, pour un engagement total de 32 000 000 €. Les parts de ces fonds sont appelées progressivement par le gérant du fonds.

Au 31 décembre 2020, un montant de 3 016 822 € a été appelé au titre de ces contrats et figure à l'actif du bilan. La partie non libérée de ces engagements s'élève à 10 112 687 €.

La Confédération a affecté en nantissement le 23 novembre 2012 et au cours de l'exercice 2016, au profit de la Société Générale, des parts de titres FCP Investissement, pour un montant total évalué à 5 300 000 €, 1 000 000 € et 1 460 000 €.

Ce nantissement de titres vient garantir les emprunts souscrits par la Confédération auprès de la Société Générale :

- d'un montant de 5 300 000 € d'une durée de 10 ans remboursable en 40 trimestrialités
- d'un montant de 2 000 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 84 mensualités
- d'un montant de 2 920 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 72 mensualités.

Au 31 décembre 2020, le capital restant dû est respectivement pour ces emprunts de :

- 1 060 000 € à échéance du 20/02/2023
- 633 313 € à échéance du 04/02/2023
- 918 369 € à échéance du 04/10/2022

La Confédération a conventionné en 2017 avec l'URI Occitanie pour un abandon de sa créance, avec clause de remboursement si retour à meilleure fortune pour un montant de 887 709 €.

7.15 Tableau des ressources

7.15.1 Selon le règlement comptable des organisations syndicales n°2009-10 (CRC)

Montants en €	31/12/2020	31/12/2019
RESSOURCES DE L'ENSEMBLE CONFEDERAL		
Cotisations reçues (1)	23 605 793	23 542 919
"+" subventions -contributions reçues (2)	25 241 075	27 210 190
dont reversement subventions-contributions à des organisations affiliées (2)	- 12 313 645	- 14 823 542
"+" autres produits d'exploitation perçus (3)	11 771 282	14 055 089
Total des Ressources	60 618 150	64 808 198
Produits financiers perçus	7 774 817	4 390 575
Résultat net (part du groupe)	68 392 967	69 198 773

(1) Montant des cotisations relevant des activités gérées par la confédération (23 605 793 €).

Le montant des cotisations représente la quote-part calculée pour les entités confédérales, suivant la charte de la cotisation syndicale CFDT. Elle est générée par la centralisation de la collecte totale des organisations affiliées à la CFDT, s'élevant à un montant de 87 059 522 € pour l'exercice 2020.

(2) La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « subventions-contributions » pour 25 241 075 € n'est pertinente que si l'on tient compte de 12 313 645 € de reversements, ramenant le montant de ressources nettes à 12 927 430 €.

(3) Voir paragraphe 7.17 « Autres produits d'exploitation ».

7.15.2 Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte financière » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT.

En conformité avec le règlement n° 2009-10 du CRC, l'individualisation par structures CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre.

7.15.3 Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2020, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

7.15.4 Contributions volontaires en nature

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n°2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature », effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 27 en 2020. Ces personnels sont issus essentiellement de fonctions publiques.

Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions, à savoir 2 224 763 € pour l'exercice 2020.

7.16 Charges d'exploitation

Le montant de l'ensemble des charges d'exploitation, impôts & taxes et dotations aux amortissements & provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Détails des charges d'exploitation

Autres charges d'exploitation en €	31/12/2020	31/12/2019
Reversement subventions aux organisations (autres charges) :		
- Confédération	12 102 545	14 193 992
- Isefoj	211 100	629 550
Charges de gestion GIE CFDT Presse & Confédération	1 174 088	1 507 447
Autres charges d'exploitation	152 294	401 073
Total	13 640 026	16 732 062

Dotations aux amortissements & provisions en €	31/12/2020	31/12/2019
Centre de formation Bierville	11 475	16 649
Amortissements des SCI	785 551	745 432
Amortissements GIE Villette	2 262 211	2 393 914
Amortissements Confédération	2 057 870	2 351 130
Provisions Confédération	858 738	2 874 695
Autres dotations amortissements et provisions (Gie-Presse...)	139 634	162 293
Total	6 115 479	8 544 113

Achats consommés en €	31/12/2020	31/12/2019
Charges communes AGI	635 319	866 749
Centre de formation Bierville	206 458	445 919
Achats pour ventes GIE CFDT Presse	791 275	949 353
Achats des SCI	99 340	101 716
Achats consommés du GIE Villette	78 010	108 722
Autres achats consommés	16 953	50 256
Total	1 827 356	2 522 714

Charges externes en €	31/12/2020	31/12/2019
Charges communes AGI	922 074	1 206 742
Centre de formation Bierville	370 852	911 287
Coûts des charges SCI	489 771	446 608
Intermédiaires Associations Isefoj (cf. études)	15 300	31 675
Achats et charges GIE Belleville et Villette	4 864 796	5 156 617
Achats et charges GIE CFDT Presse	3 041 251	3 366 621
Achats, prestations reçues, frais généraux Confédération	6 497 369	6 920 009
Autres charges externes	19 477	63 547
Total	16 220 889	18 103 105

Frais de personnel en €	31/12/2020	31/12/2019
Coûts salariaux GIE Belleville & Gie-Villette	18 329 551	19 149 035
Autres charges de personnel Confédération	547 579	491 825
Autres frais de personnel		
Total	18 877 131	19 640 859

Impôts & taxes en €	31/12/2020	31/12/2019
Taxes sur les salaires et autres GIE Belleville	1 284 783	1 416 313
Taxes des 3 SCI	170 539	169 121
Taxes diverses Confédération	728 437	768 866
Autres taxes GIE Villette	81 279	110 978
Autres impôts et taxes	7 173	15 836
Total	2 272 210	2 481 114

7.17 Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en €	31/12/2020	31/12/2019
Autres produits d'exploitation - loyers Confédérations et SCI -facturation AGI -GIE Cfdt Presse et Centre de formation Bierville	8 692 267	11 193 861
Reprises amort. et prov. d'exploitation	2 963 037	2 729 326
Transferts de charges d'exploitation	115 972	122 696
Total	11 771 275	14 045 883

7.18 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Résultat financier

CFDT

Montants en €	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers		
Autres produits de participation	10 162	27 306
Revenus des créances et VMP	421 391	439 613
Reprises sur provisions et transferts de charges	725 864	3 506 278
Produits nets sur cessions de VMP	7 964 335	2 380 465
Autres produits financiers	6	430
Total	9 121 780	6 354 105
Charges financières		
Dotations aux provisions	2 262 476	2 051 757
Intérêts et charges assimilées	68 258	94 007
Charges nettes sur cessions de VMP	15 996	11 750
Autres charges financières		
Total	2 346 789	2 157 529
Résultat financier	6 774 991	4 196 576

Les dotations correspondent aux provisions sur portefeuille TIAP (Moins-Value latentes).
Les reprises correspondent essentiellement aux provisions sur portefeuille TIAP pour 363 735 € et à la reprise sur les titres Vigéo Eiris pour 359 996 €.

7.19 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Résultat exceptionnel

CFDT

Montants en €	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	17 913	385
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel		
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier		
Autres produits exceptionnels	1 308 705	2 589 102
Reprises de provisions exceptionnelles		
Total	1 326 618	2 589 487
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30 201	861
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	2 442	14 323
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel		
- Sur cession de titres consolidés	624 280	
Autres charges exceptionnelles	322 478	81 104
Dotations exceptionnelles aux amort. et aux provisions		
Total	979 401	96 288
Résultat exceptionnel	347 217	2 493 199

Les autres produits exceptionnels sont constitués de revenus FCPR pour 1 308 705 €.

7.20 Impôts

La charge d'impôts est la suivante :

Montants en €	31/12/2020	31/12/2019
Impôt exigible sur revenus du portefeuille titres	84 774	100 748
Impôts différés		
Impôts	84 774	100 748

7.21 Effectif

L'effectif employé par les entités intégrées globalement se décompose comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Collaborateurs Permanents	134	140
Collaborateurs Administratif	143	152
Total	277	292

8. Autres informations

8.1. Événements postérieurs à la clôture

Cette annexe a été finalisée durant la crise sanitaire et la période de confinement commencée le 17 mars 2021. Cette crise ne remet pas en cause la continuité de l'activité de la Confédération CFDT et des structures juridiques qu'elles consolident, au moins à court terme.

8.2. Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant dans le compte de résultat de l'exercice s'élève à 147 189 € pour EY et 149 927 € pour Pricewaterhouse Coopers. Ces honoraires ont été facturés au titre :

- du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés, pour un montant de 107 088 € pour EY et 110 736 € pour PwC ;
- de services autres que la certification des comptes pour 40 101 € pour EY et 39 192 € pour PwC.

8.3. Dirigeants

Les informations requises dans le cadre du paragraphe 425 du règlement 99-02 CRC ne sont pas communiquées car cela aboutirait à donner une information individuelle.

8.4. Liste des organismes paritaires

La Confédération CFDT a des liens avec des organismes paritaires dans lesquels, soit elle assure la gouvernance conjointement avec les autres organisations représentatives d'employeurs et salariés, soit elle participe à une gestion paritaire.

En référence à la doctrine comptable relative aux modalités d'application de l'article : L.2135-2 du code du travail, les organismes visés sont listés ci-après :

PROTECTION SOCIALE		
	CNAM AT/TS	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
	AGIRC ARCCO	Caisses retraite complémentaire des cadres
	CNAF	Caisse Nationale des allocations familiales
	ORST	Observatoires régionaux de la santé au travail
	CNAV	Caisse Nationale d'assurance Vieillesse
	ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
EMPLOI		
	AGEFIPH	Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
	UNEDIC / POLE EMPLOI	Union nationale inter professionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
LOGEMENT		
	Action Logement	Action Logement
DIALOGUE SOCIAL		
	AGFPN	Association de gestion du fonds paritaire national
	ADSA	Association paritaire inter professionnelle nationale pour le développement du dialogue social dans l'artisanat
	ADSPL	Association pour le développement du dialogue social et du paritarisme dans le secteur des Professions Libérales
ETUDES		
	IRES	Institut de recherches économiques et sociales